

Réunion du Comité Syndical du 23 mars 2021

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de Conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents ou représentés : 52

Nombre de votant : 46

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20210323-702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2021

Convoqué le 11 mars 2021, le conseil syndical s'est réuni le 23 mars 2021 à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

101^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Dominique BANNIER	Monsieur José BELDA
Monsieur Nicolas BONNET	Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Éric BRUN	Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES	Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain DÉAT	Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Gérard DUBOIS	Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Éric GRENET	Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME	Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Sylverin KEMMOE	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE	Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Christine MANDON	Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Cédric MEYNIER	Madame Danielle MISIC
Monsieur Sébastien MORIN	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET	Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur François REPOLT	Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Sandrine ROUSSEL	Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALADIER	Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS	Monsieur GILLES VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER	Monsieur Pierrick BELLAT
Monsieur Charles BRAULT	Monsieur Daniel JEAN
Madame Béatrice ROUGANNE	Monsieur Pierre SABATIER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Marcel ALÉDO	à	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Philippe CARTAILLER	à	Monsieur Alain DÉAT
Monsieur Cédric MEYNIER	à	Monsieur Alain DESFORGES
Monsieur Pierre PÉCOUL	à	Monsieur Christian MÉLIS
Madame Mina PERRIN	à	Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Laurent THÉVENOT	à	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES	Monsieur Marcel ALÉDO
Monsieur Jérôme AUSLENDER	Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Frédéric BONNICHON	Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Alain CAZE	Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Madame Nathalie DOS SANTOS
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Michel LACROIX	Monsieur André MAGNOUX
Monsieur Dominique MARQUIE	Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Pierre PÉCOUL	Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PÉTEL	Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Jérôme PIREYRE	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Denis ROUGEYRON	Monsieur Laurent THÉVENOT

CANDIDATURE LEADER 2023-2027

La prochaine programmation LEADER débutera au 1er janvier 2023. Les territoires pourront candidater par l'intermédiaire d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui sera publié par la Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité de Gestion du programme, avant fin juin 2021.

Le calendrier de L'AMI :

- Juin 2021 : Publication de l'AMI
- Date limite candidature : janvier 2022
- Février-Avril 2022 : Sélection des GAL
- Juin-Déc. 2022 : Conventionnement
- 01/01/2023 : Démarrage programmation LEADER

Depuis plusieurs mois, les élus et techniciens du territoire sont mobilisés, dans la perspective de réfléchir à une nouvelle candidature du PETR Le Grand Clermont à la prochaine programmation LEADER 2023-2027. Ce travail a été réalisé avec l'objectif de questionner le contour territorial et stratégique de cette candidature par rapport à la programmation actuelle. Au sortir de cette phase préalable de concertation dans laquelle différents scénarios ont été étudiés, plusieurs pistes de travail semblent émerger :

Une redéfinition du contour stratégique de la candidature en tenant compte :

- de l'articulation avec l'exigence transversale de la transition énergétique et écologique du territoire, de préservation des ressources naturelles, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

- des priorités de développement spécifique au territoire (mobilité durable, tourisme, agriculture en circuits court...), tout en s'intégrant dans les objectifs thématiques régionaux.
- d'une volonté de conserver l'enjeu de valorisation du Val d'Allier comme un des axes prioritaires, en synergie à la mise en place de la véloroute/voie verte Via Allier V 70, projet fortement soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Un élargissement du territoire du GAL qui pourrait inclure :

- L'EPCI Mond'Arverne Communauté dans sa totalité (27 communes dont 18 sont dans le périmètre actuel du GAL Val d'Allier du Grand Clermont).
- les communes de l'EPCI Billom Communauté se trouvant dans le périmètre actuel du GAL Val d'Allier du Grand Clermont (et hors périmètre du GAL Livradois-Forez) : Mur sur allier, Chauriat, Saint Bonnet-es-Allier, Pérignat es Allier.
- les 24 communes de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans qui se situent hors périmètre du GAL des Volcans d'Auvergne, sous réserve...
- ...d'assurer une continuité territoriale pour la mise en œuvre d'une stratégie LEADER cohérente via la commune de Pont du Château (Clermont Auvergne Métropole) et les communes de Vertaizon et Beauregard-l'Évêque.

Il appartient au Grand Clermont d'approuver l'opportunité pour le PETR de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt pour le prochain programme leader 2023-2027.

Pour ce faire, il est proposé de recruter un prestataire extérieur dont la mission portera sur :

- L'élaboration et la rédaction du dossier de candidature en concertation des acteurs concernés par la stratégie visée (public, privé, associations, experts...). Cette phase se déroulerait de mai 2021 à juin 2022.
- Si la candidature du PETR du Grand-Clermont au programme LEADER 2023-2027 est sélectionnée par la Région Auvergne Rhône-Alpes, la mission pourra être complétée par l'accompagnement au conventionnement avec la Région et l'ASP. Cette phase se déroulerait de juin 2022 à décembre 2022

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT	Financier	Montant prévisionnel
Mission d'accompagnement à l'élaboration, à la rédaction du dossier de candidature et au conventionnement au programme LEADER 2023-2027	35 000,00 €	LEADER	28 000,00 €
		PETR Le Grand Clermont	7 000,00 €
Total dépenses prévisionnelles HT	35 000,00 €	Total ressources prévisionnelles	35 000,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver l'opportunité pour le PETR Du Grand Clermont de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt pour le prochain programme leader 2023-2027 ;**
- **d'approuver l'opération : « mission d'accompagnement à l'élaboration, à la rédaction du dossier de candidature et au conventionnement au programme LEADER 2023-2027 » ;**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération et de solliciter une subvention LEADER de 28 000€ ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au projet ;**
- **d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, jeudi 25 mars 2021.

**Dominique ADENOT,
Président.**

